



## AVIS PUBLIC 2025-005

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **3 février 2025 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande 2025-0001 visant le 652, rue Laurier, Val-des-Sources.**

Nature et effets :

- Autoriser une marge de recul latérale de 0.67m au lieu de 2.00m pour un bâtiment complémentaire intégré tel que spécifié à la grille des spécifications de la zone 28-C issue du règlement de zonage 2006-116.
- Autoriser une marge de recul latérale pour une unité de climatisation de 0.78m au lieu de 1.00m tel que spécifié à l'article 7.5.4 du règlement de zonage #2006-116.

Toute personne intéressée pourra faire, **lors de la séance ordinaire du 3 février 2024**, les observations pertinentes à la dérogation mineure en cause, pendant la période de questions réservée au public ou les transmettre par écrit, avant cette date, au 345, boulevard Saint-Luc, Val-des-Sources (Québec) J1T 2W4 ou bien par courriel au [adm.mun@valdessources.ca](mailto:adm.mun@valdessources.ca) .

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 17<sup>e</sup> jour de janvier 2025.

Georges-André Gagné, greffier suppléant